

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 31 JANVIER 2012**

Le mardi 31 janvier 2012 à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 25 janvier 2012.

Présents : Mmes BROCHARD, HERAULT, LEDOUX, LEGEREAU, MOREAU, PIOT, MM. CHAIGNEAU, DECOU, DUPEU, FOUCHE, FOURNIER, JOLLY, NIVAU, ROUSSEAU.

Secrétaire : M. JOLLY Jean-Yves

M. Rousseau apporte deux remarques sur le dernier compte rendu :

- point 9, ligne 14, lire « la commission prévoit »

- point 10, mentionner ce qu'est le SIGIL : Système d'Information Géographique d'Intérêt Local.

1 – DEVIS INFORMATIQUE

Un des ordinateurs du secrétariat n'est plus assez puissant pour le travail demandé. En fonction de la configuration souhaitée par le Centre de Gestion, M. Nivau a demandé des devis auprès des établissements Mellecom. Il propose de faire l'acquisition d'un ordinateur Intel Pentium E6700 / 3.2 GHz de 2 Go plus 2 Go supplémentaires, d'un disque dur 500 Go avec une extension de garantie de 2 années supplémentaires (+ 55,00 € HT).

Le temps de préparation du matériel sera déduit du contrat de maintenance annuelle.

Les élus émettent un avis favorable à cette proposition pour un montant de 512.54 € HT (613 € TTC).

L'ordinateur faisant l'objet du remplacement sera mis à l'école, dans la classe de Mme David. En effet, l'ordinateur de sa classe est en panne et sa réparation n'est pas envisageable.

2 – DEVIS MOBILIER

Lors du dernier Conseil, M. Nivau avait obtenu l'accord des conseillers pour la commande de petit mobilier manquant au secrétariat de la nouvelle mairie. Après réception des devis fournis par les établissements Liere de Niort, M. le maire n'a pas souhaité passer commande, trouvant les prix trop élevés. Il propose de faire seulement l'acquisition d'une armoire basse pour un coût de 298,25 € HT (356,71 € TTC).

Les élus émettent un avis favorable à cette acquisition. La somme nécessaire à cet achat sera prévue en section d'investissement sur le prochain budget.

3 – DEVIS MATERIEL CANTINE SCOLAIRE

L'armoire chauffante de la cantine est en panne et non réparable du fait de sa vétusté. Mme Moreau a demandé un devis auprès des établissements ERCO, pour un matériel de remplacement. Coût d'une armoire chauffante sur roulettes, avec option humidification par brouillard d'eau, évitant de filmer tous les plats, de marque EuroChef : 3 490 € HT (4 174,04 € TTC). Garantie pièces et main d'œuvre de 1 an.

Il n'y a pas eu de mise en concurrence, M. le maire préfère avoir affaire aux Ets ERCO, qui se déplacent rapidement pour les interventions en cas de besoin.

A l'unanimité, les élus votent favorablement à l'acquisition de ce matériel.

M. le maire passera commande mais souhaiterait, si possible, obtenir une garantie plus longue.

La somme sera prévue au budget 2012, en dépense d'investissement.

4 – DELIBERATION POUR INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

M. le maire rappelle la décision du Conseil municipal, lors de précédentes réunions, de faire l'acquisition de mobilier de bureau, d'extincteurs, et de portes de placard pour le secrétariat de mairie. Les factures correspondantes ayant été reçues en mairie en début d'année, et le budget n'étant pas encore voté, les élus décident de les mandater en section d'investissement. La somme nécessaire à cette dépense sera prévue au budget 2012.

Ets LIERE MOBILIER (Niort)	3 248,34 € TTC
Ets R. VIAUD (Echiré)	184,48 € TTC
S.A. CHAIGNEAU Bois du Poitou (Soudan)	634,85 € TTC

5 – DELIBERATION / REPRISE D'UN COMMERCE

Monsieur le maire présente aux élus, le projet de M. Bertrand Dominique et de sa compagne Mme Pelletier Karine (salariée) de reprendre la boulangerie située dans le bourg de Fressines, actuellement tenue par M. et Mme Baron Sébastien.

M. Bertrand est boulanger-pâtissier-chocolatier de métier. Il projette aussi de faire des pizzas et de fermer la boulangerie seulement à 21h30 le vendredi.

M. Bertrand souhaite déposer un dossier FISAC (Fonds Investissement Soutien Artisanat et Commerces). Il a besoin du passage de la commission sécurité. M. le maire propose de convoquer la commission communale de sécurité très prochainement.

Concernant l'accessibilité, M. Bertrand est au courant des travaux qu'il devra effectuer.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet tel qu'il est présenté.

La reprise de la boulangerie est prévue le 1^{er} mars 2012, elle s'appellera «boulangerie des Lys».

6 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Information :

* La SACEM remet en cause la gratuité des droits d'auteurs de certaines manifestations telles que 14 juillet etc ...

Elle propose deux formules :

- 2 manifestations par an pour 75,00 € TTC/an

- 1^{ère} formule + 1 manifestation à caractère social (ex : repas des aînés) pour 125,00 € TTC/an.

Le bureau propose la deuxième formule qui couvrirait le 14 juillet, la fête de la musique et le repas des aînés.

Les élus sont d'accord avec cette proposition.

* Le 15 janvier, M. Fouché s'est rendu à l'assemblée générale de "Sport Attitude". Cette association implique beaucoup de fressinois et fonctionne très bien. Le seul souci est le manque d'un local pour ranger tous les lots du futur "Fressi nature". M. Fouché, pour en avoir parlé en bureau, propose de mettre à disposition la salle de l'ancien secrétariat mais à titre tout à fait provisoire jusqu'au mois de mai 2012.

Les conseillers sont favorables à cette proposition. L'association devra assurer le contenu du local.

Au sujet de l'utilisation de l'ancien secrétariat, M. le maire demande aux élus s'ils ont réfléchi à sa future utilisation. Réponse négative à ce jour.

* Cérémonie du 11 février 2012 "Cessez le feu en Algérie" Le dévoilement de la plaque aura lieu à 11h au monument aux morts sur le support prévu à cet effet. Un arrêté de déviation devra être pris pour interdire la circulation sur la RD 7, devant le monument aux morts, pendant la cérémonie. L'aide des élus sera nécessaire pour établir un cordon de sécurité entre la salle des fêtes où seront garées les voitures et jusqu'au monument aux morts.

* Cérémonie du 8 mai 2012

Une association d'anciens parachutistes engagés souhaite assister à la cérémonie du 8 mai à Fressines. Les élus émettent un accord de principe à la participation de cette association à la cérémonie. Ils souhaitaient faire un repas après la cérémonie mais la salle des fêtes est louée à cette date.

* Subventions communales 2012 : les associations fressinoises ont reçu un courrier les informant qu'elles pouvaient demander une subvention communale pour l'année, en fournissant leur bilan de l'année écoulée ainsi que leurs projets et ce, avant le 20 février dernier délai.

Voirie/bâtiments :

* Une commande de panneaux signalétiques pour les artisans a été faite.

* Des petits travaux sont en cours à l'école.

Ecole :

Mme Moreau a programmé une rencontre entre les agents communaux et la directrice de l'école pour quelques petits problèmes de fonctionnement. Mmes Ledoux, Légereau et (ou) Mme Brochard se proposent d'assister à la réunion.

M. Chaigneau/ccas/élections

M. Chaigneau fait savoir qu'au final, 94 personnes ont assisté au repas des aînés.

Concernant l'éclairage public, les ampoules défectueuses ont été remplacées.

7 – QUESTIONS DIVERSES

* Mme Piot souhaiterait un escabeau à 2 marches pour la bibliothèque. Elle propose aussi de donner l'armoire dont elle n'a pas l'utilité et souhaite quelques étagères à la place. Cette armoire pourrait être déposée dans la salle d'archives de la mairie. M. Fournier s'occupera des travaux.

* Mme Légereau demande ce qu'il en est du courrier de Mme Boursier Christine souhaitant payer la garderie de ses enfants au moyen de tickets CESU. Mme Moreau réunira la commission école pour faire des simulations puisque ce mode de paiement a un coût pour la collectivité. Ce dossier sera étudié lors d'un prochain Conseil municipal.

* M. Dupeu souhaite obtenir des informations sur le dossier de la réforme territoriale. M. Rousseaux estime que les différentes réunions apportent plus de questions que de solutions et il y a aussi le problème des compétences. Effectivement, Mme Ledoux rappelle que la commune sera obligée d'avoir les mêmes compétences que la communauté de communes à laquelle elle adhèrera (par exemple compétence école).

M. Niveau propose d'attendre la prochaine réunion pour obtenir plus de renseignements.

Il fait savoir qu'il a fait part de son mécontentement auprès des maires du canton suite à des réunions programmées alors que le Président de la communauté de communes de Celles-Sur-Belle avait prévenu de son absence durant un mois.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h48